



Conseil d'administration du 4 juillet 2024
Membres en exercice : 54
Nombre de membres présents : 36
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de voix : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2024-22
**DELEGATION DE COMPETENCE AU DIRECTEUR CONCERNANT LA SIGNATURE DE
CONTRATS PORTANT SUR DES OBLIGATIONS REELLES ENVIRONNEMENTALES
(ORE)**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 21 juin 2024, s'est tenu le 4 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VOLOT, vice-président,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L132-3, L331-8 et suivants, et R331-23 ;

Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2024-03-00040 du 12 mars 2024 portant composition du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;

Vu la délibération n°2020-03 relative à l'élection du 1^{er} vice-président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Considérant, l'intérêt de sécuriser sur le long terme des engagements environnementaux ayant fait l'objet de financement tels des paiements pour services environnementaux,

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Article 1

Le conseil d'administration délègue au directeur du Parc national la compétence pour signer les contrats établissant des obligations réelles environnementales (ORE) mentionnées à l'article L132-3 du code de l'environnement.

Article 2

Le directeur du Parc national de forêts rend compte annuellement au conseil d'administration des contrats ORE signés.

Article 3

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

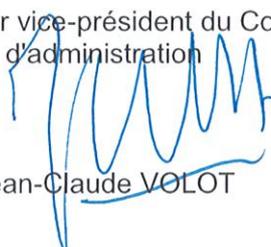
Fait à Chalmessin, le 4 juillet 2024

Le directeur



Philippe PUYDARRIEUX

Le premier vice-président du Conseil
d'administration



Jean-Claude VOLOT